

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

CX 4/40.2

CL 2010/16-PR

Mai 2010

- AUX:** - Points de contact du Codex
- Organisations internationales intéressées
- DU:** Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome (Italie)
- OBJET: DISTRIBUTION DU RAPPORT DE LA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION DU
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (ALINORM 10/33/24)**

Le rapport de la quarante-deuxième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-troisième session (Genève, Suisse, 5 - 9 juillet 2010).

PARTIE A: QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTE-TROISIÈME SESSION:

1. *Projets et projets révisés de limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 8 (par. 28-85 et Annexe II); et*
2. *Avant-projets de limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 5/8 – avec omission des étapes 6 et 7 (par. 28-85 et Annexe III)*

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées souhaitant faire part de leurs observations sur les projets et les avant-projets de LMR ci-dessus, et notamment sur l'incidence qu'ils pourraient avoir sur leurs intérêts économiques, sont invités conformément à la Procédure pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés (*Manuel de procédure du Codex Alimentarius*), à les adresser par écrit, **de préférence par courrier électronique**, au Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (télécopie: +39 06 57054593; adresse électronique: codex@fao.org), **avant le 11 juin 2010**.

3. *Avant-projets de limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 5 (par. 28-85 et Annexe IV);*
4. *Avant-projet de révision de la Classification du Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale à l'étape 5 – Propositions concernant trois groupes de produits: fruits à coque, fines herbes et épices (par. 105 et Annexe X); et*
5. *Avant-projet de principes et directives relatifs à la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de LMR de pesticides pour certains groupes de produits à l'étape 5 (par. 116 et Annexe XI)*

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées souhaitant faire part de leurs observations sur les avant-projets de LMR et textes apparentés ci-dessus, et notamment sur l'incidence qu'ils pourraient avoir sur leurs intérêts économiques, sont invités conformément à la Procédure pour l'élaboration des normes du Codex et textes apparentés (*Manuel de procédure du Codex Alimentarius*), à les adresser par écrit, **de préférence par courrier électronique**, au Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, à l'adresse susmentionnée, **avant le 11 juin 2010**.

PARTIE B: AUTRES QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-TROISIÈME SESSION

6. *Limites maximales de résidus de pesticides dont la révocation est recommandée, et Projet de limites maximales de résidus de pesticides dont le retrait est recommandé (par. 28–85 et Annexes V et VIII)*

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées souhaitant faire part de leurs observations sur les propositions de révocation de LMR du Codex ou l'arrêt des travaux sur certains projets de LMR, sont invités à les adresser par écrit, **de préférence par courrier électronique**, au Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, à l'adresse susmentionnée, **avant le 11 juin 2010**.

PARTIE C: DEMANDE D'OBSERVATIONS ET D'INFORMATIONS

7. *Formulaires de notification de réserve (par. 34, 44 et 83)*

Les gouvernements membres indiqués aux paragraphes 34, 44 et 83 doivent adresser un formulaire de notification de réserve contenant les renseignements utiles, **de préférence par courrier électronique**, à: **1)** Mme Yong Zhen YANG, fonctionnaire agricole et Secrétaire de la JMPR, Viale delle Terme di Caracalla, Rome 00153, Italie, télécopie: +39 06 57053224; adresse électronique: YoungZhen.Yang@fao.org; **2)** Mme Angelika TRITSCHER, Secrétaire de la JMPR à l'OMS, Avenue Appia 20, 1211 Genève 27, Suisse, télécopie: +41 22 791 4848; adresse électronique: tritschera@who.int; **3)** M. Xiongwu QIAO, Shanxi Academy of Agricultural Sciences, 2 Changfeng Street, Taiyuan, Shanxi Province, 030006, République populaire de Chine (télécopie: +86 351 7126215; adresse électronique: ccpr_qiao@agri.gov.cn); et **4)** Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (télécopie: +39 06 57054593; adresse électronique: codex@fao.org) **avant le 11 juin 2010**.

Les pays et les observateurs dont le nom est indiqué pour certains des composés individuels figurant à l'Annexe XII du document ALINORM 10/33/24, relative à des questions intéressant les prochaines réunions de la JMPR (BPA, évaluation des résidus, estimation de l'ingestion, etc.) concernant des pesticides ou des produits spécifiques devant être examinés par la Réunion conjointe dans les années à venir, sont invités à envoyer des informations ou des données aux adresses indiquées ci-dessus, **un an avant** que la JMPR ne procède à l'examen de ces substances.

8. *Avant-projet de révision des directives sur l'estimation de l'incertitude des résultats pour la détermination des résidus de pesticides à l'étape 3 (par. 123 et Annexe XIII)*

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées souhaitant faire part de leurs observations sur l'avant-projet ci-dessus, sont invités conformément à la Procédure pour l'élaboration des normes du Codex et textes apparentés (*Manuel de procédure du Codex Alimentarius*), à les adresser par écrit, **de préférence par courrier électronique**, à: **1)** M. Xiongwu QIAO, Shanxi Academy of Agricultural Sciences, 2 Changfeng Street, Taiyuan, Shanxi Province, 030006, République populaire de Chine (télécopie: +86 351 7126215; adresse électronique: ccpr_qiao@agri.gov.cn); **2)** Point de contact du Codex, Codex Australie, Product Integrity, Animal and Plant Health, Australian Government Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, GPO Box 858 Canberra ACT 2601, Australie (télécopie: +61 2 6272 3103; adresse électronique: ann.backhouse@daff.gov.au); et **3)** Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (télécopie: +39 06 57054593; adresse électronique: codex@fao.org) **avant le 17 septembre 2010**